unesco
Convention du
patrimoine mondial

46 COM

WHC/24/46.COM/5B
Paris, le 7 juin 2024
Original : anglais

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

Quarante-sixième session
New Delhi, Inde
21-31 juillet 2024

Point 5B de l'ordre du jour provisoire :
Rapport des Organisations consultatives

Résumé

Ce document présente un bref résumé des rapports des Organisations consultatives sur leurs activités depuis la 45e session élargie du Comité du patrimoine mondial : Partie I : l'ICCROM ; Partie II : l'ICOMOS et Partie III : l'UICN.

Il convient de noter qu'une structure synthétique révisée de ce Document est proposée afin de présenter plus clairement les activités entreprises dans le cadre des contrats de services consultatifs établis en vertu du Fonds du Patrimoine mondial, d'autres contrats conclus par le Centre du Patrimoine mondial et d'autres sources de financement. Cette structure, qui a fait l'objet de discussions entre le Centre du Patrimoine mondial et les Organisations consultatives, tient également compte du travail accompli par ces dernières dans le cadre de leurs contrats, notamment des tâches effectuées en vertu de mandats non financés.

Projet de décision : 46 COM 5B, voir point IV

I. RAPPORT DE L'ICCROM

A. INTRODUCTION ET PRÉSENTATION

1. Ce rapport présente les principaux domaines de travail de l'ICCROM sur la Convention du patrimoine mondial pour la période allant de septembre 2023 à mars 2024.

2. En tant qu'Organisation consultative sur le renforcement des capacités, l'ICCROM travaille en étroite collaboration avec l'UNESCO, l'UICN, l'ICOMOS et toutes les organisations partenaires afin de fournir un contenu de qualité et un soutien à la conservation et à la gestion du patrimoine mondial. L'ICCROM apporte son soutien au Comité du patrimoine mondial par le biais de ses services consultatifs et de ses divers programmes, en particulier le Leadership du patrimoine mondial (WHL), mis en œuvre conjointement avec l'UICN, la Durabilité et le Patrimoine bâti (SBH), le Patrimoine matériel architectural et archéologique dans la région arabe (ATHAR), Youth Heritage Africa (YHA), et les Premiers secours et la résilience pour le Patrimoine culturel en temps de crise (FAR).

3. L'ICCROM remercie tous les États parties et partenaires pour leur engagement et leur dévouement à soutenir l'organisation et la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités aux niveaux local, national, régional et international, promouvant ainsi de saines opportunités d'échange et de croissance. Le travail financé par le Fonds du patrimoine mondial est présenté en premier, suivi du travail extrabudgétaire effectué par l'ICCROM pour le patrimoine mondial.

B. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS AYANT BÉNÉFICIÉ DU SOUTIEN DU FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL

4. Les activités menées en soutien au patrimoine mondial comprennent la participation aux réunions statutaires de la *Convention*, ainsi qu'aux réunions organisées ponctuellement et aux groupes de travail.

5. Au cours de cette période, le soutien de l'ICCROM au Comité a été assuré principalement par Joseph King (Directeur principal, jusqu'en décembre 2023), Valerie Magar (Responsable d'unité, Unité des programmes), Hirofumi Ikawa (Responsable de projet, Unité des programmes, jusqu'en octobre 2023), Eugene Jo (Responsable de programme, WHL), Rohit Jigyasu (Responsable de projet, Unité des programmes), Espéra Donouvossi (Responsable de projet, Unité des programmes), Nicole Franceschini (Chargée de programme, WHL), Yusuke Ejima (Chef de projet, Unité des programmes, depuis novembre 2023), Elena Incerti Medici (Assistante principale, Unité des programmes), et Elisa Ortiz (Assistante, Unité des programmes), avec la collaboration d'autres membres du personnel de l'ICCROM. Le tout s'est fait sous la direction du Directeur général de l'ICCROM, Webber Ndoro (jusqu'en décembre 2023), et de la Directrice générale de l'ICCROM, Aruna Francesca Maria Gujral (2024). Les membres du réseau de l'ICCROM ont également contribué à soutenir ces activités.

Réunion du Comité du patrimoine mondial et Assemblée générale

6. L'ICCROM a participé à la 45e session élargie du Comité du patrimoine mondial qui s'est tenue à Riyad, au Royaume d'Arabie saoudite, représenté par Webber Ndoro, Joseph King, Valerie Magar, Eugene Jo, Hirofumi Ikawa, Nicole Franceschini, Elena Incerti Medici et Anna Zeichner. L'ICCROM a contribué à la préparation de plusieurs documents de travail pour la session.

7. En sa qualité d'organisateur conjoint du Forum des gestionnaires de sites du patrimoine mondial, l'ICCROM a collaboré étroitement avec l'UNESCO et le pays hôte pour

préparer et mettre en œuvre la 5e édition du Forum des gestionnaires de sites du patrimoine mondial à Riyad, au Royaume d'Arabie saoudite, qui s'est tenue en même temps que la 45e session élargie.

8. L'ICCROM continue de coordonner le fonctionnement et la gestion de l'espace des Organisations consultatives en tant que lieu d'événement parallèle actif pour promouvoir les fonctions d'échange et de mise en réseau pendant les sessions du Comité. Au cours de la 45e session élargie, l'ICCROM a organisé et mis en œuvre quatre événements parallèles portant principalement sur le renforcement des capacités (Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine 2.0 (EOH 2.0), Guide et boîte à outils pour les évaluations d'impact, Activités de renforcement des capacités avec des Centres de catégorie 2, et Activité Heritage Place Lab) et a contribué à de nombreux événements parallèles organisés par des organisations partenaires au cours de la session du Comité.

9. L'ICCROM a participé à la 24e session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention à l'UNESCO et à la 19e session extraordinaire du Comité du patrimoine mondial qui se sont tenues en novembre 2023. L'ICCROM et l'UICN ont organisé un événement parallèle pendant l'Assemblée générale pour lancer la publication du Manuel de référence du patrimoine mondial sur l'EOH 2.0 avec le soutien du gouvernement suisse.

Suivi de l'état de conservation

10. L'ICCROM continue de contribuer au suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial, en participant notamment aux discussions, à la rédaction et à la révision des rapports sur l'état de conservation des biens culturels et mixtes, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICOMOS et l'UICN.

11. L'ICCROM a également travaillé avec le Centre du patrimoine mondial, l'ICOMOS et l'État partie concerné lors de réunions organisées ponctuellement sur l'état de conservation de la zone de conservation de Ngorongoro (République-Unie de Tanzanie). L'ICCROM est également membre du Comité consultatif international pour les biens du patrimoine mondial de l'Ouzbékistan. Depuis la 45e session élargie qui s'est tenue en septembre 2023, l'ICCROM a participé aux missions conjointes de suivi réactif du WHC/ICOMOS/ICCROM à Vat Phou et aux anciens établissements associés dans le Paysage culturel de Champasak (Laos).

12. L'ICCROM a participé à la rédaction d'un rapport de conservation relatif au bien du patrimoine mondial de la vieille ville de Galle et de ses fortifications (Sri Lanka) et à l'examen d'autres projets de rapports sur l'état de conservation pour examen par le Comité lors de sa 46e session.

Assistance internationale

13. L'ICCROM a examiné et prodigué des conseils sur les demandes d'assistance internationale pour les sites culturels et mixtes qui ont été soumises pour examen en 2023 et 2024, y compris les demandes d'assistance internationale d'urgence, et a participé aux panels en ligne organisés par le Centre du patrimoine mondial, avec l'ICOMOS et l'UICN.

14. L'ICCROM a collaboré avec l'UNESCO et l'ICOMOS dans la coordination et la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités soutenus par l'assistance internationale, en particulier pour Aapravasi Ghat (Île Maurice), qui utilise le programme de formation de renforcement des capacités du WHL sur la gestion et l'évaluation d'impact.

Rapports périodiques

15. L'ICCROM continue de contribuer au troisième cycle du processus de rapport périodique en participant aux réunions et en aidant à la préparation des plans d'action et des évaluations à mi-parcours, en coopération avec les unités régionales du Centre du patrimoine mondial et les autres Organisations consultatives.

16. Les actions incluses dans les plans d'action des rapports périodiques permettent de mieux comprendre les besoins des différentes régions en matière de renforcement des capacités, ce qui contribue à développer les activités du programme de l'ICCROM pour le renforcement des capacités.

Révision de la Stratégie du Patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBS)

17. Avec le Centre du Patrimoine mondial, l'ICCROM a poursuivi la coordination de la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial, suite à la conclusion de l'évaluation basée sur les résultats menée en 2022-2023 et rapportée à la 45e session élargie.

18. Bien qu'aucun engagement extrabudgétaire n'ait été reçu à ce jour pour permettre la révision complète du WHCBS, l'ICCROM travaille avec le Centre du patrimoine mondial pour recueillir à partir du troisième cycle de l'exercice de soumission de rapports périodiques les besoins et les actions de renforcement des capacités dans les différentes régions et pour identifier les domaines prioritaires et le contenu nécessaire à la rédaction de la version révisée du WHCBS. Des informations plus détaillées sur le WHCBS sont disponibles dans le document WHC/24/46.COM/6A.

Réunions techniques

19. L'ICCROM a participé à de nombreuses réunions techniques consacrées au patrimoine mondial, notamment les réunions du Groupe de travail à composition non limitée des États parties à la Convention du patrimoine mondial, du Groupe de travail à composition non limitée sur le patrimoine mondial et le changement climatique, les réunions de travail semestrielles entre le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, les réunions convoquées par les différents programmes coordonnés par le Centre du patrimoine mondial, ainsi que les réunions du Comité de rédaction de la Revue du patrimoine mondial.

20. L'ICCROM a également participé aux réunions du Groupe d'experts chargés de la rédaction du projet de réforme du processus de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

C. RÉSUMÉ DES AUTRES ACTIVITÉS MENÉES EN SOUTIEN AU PATRIMOINE MONDIAL

Programme de Leadership du Patrimoine mondial (WHL) de l'ICCROM et de l'UICN

21. Le programme WHL vise à renforcer les compétences des praticiens qui travaillent dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial et prend en compte l'ensemble des pratiques de conservation, de sorte que le « patrimoine mondial » puisse jouer un rôle de premier plan dans l'innovation et l'excellence au sein du secteur de la conservation. Ce programme incorpore la nature et la culture dès le départ, en mettant l'accent sur les domaines où le patrimoine mondial a le potentiel le plus convaincant pour répondre aux défis urgents, tels que le changement climatique et les impacts du développement.

22. Ce programme est un partenariat entre l'ICCROM et l'UICN, qui travaillent en coopération avec le Centre du patrimoine mondial et l'ICOMOS et bénéficie du soutien du ministère du Climat et de l'Environnement de Norvège, de l'Administration du

Patrimoine culturel de la République de Corée (CHA), et du Département du changement climatique, de l'énergie, de l'environnement et de l'eau de l'Australie. Des informations détaillées sur la mise en œuvre du programme WHL sont disponibles sur le site Internet de l'ICCROM à l'adresse suivante : https://www.iccrom.org/programmes/world-heritage-leadership-whl et dans le document WHC/24/46.COM/6A.

23. Dans le cadre du module **Gestion efficace**, le cours Gestion du patrimoine mondial : Peuples Nature Culture (PNC) a été dispensé à la fois en ligne et en présentiel. Un cours PNC23 en présentiel a été dispensé dans l'oasis d'Al-Ahsa, au Royaume d'Arabie saoudite, du 14 au 22 octobre 2023. Le premier cours de formation des formateurs pour la formation de Gestion (PNC ToT) a été dispensé à George Town, en Malaisie, du 2 au 7 octobre 2023. Les cours de formation des formateurs sélectionnent les participants ou les personnes ressources des cours en ligne afin d'améliorer leurs connaissances sur la manière de concevoir, de coordonner et de mettre en œuvre des cours de renforcement des capacités à l'avenir. Les participants qui ont achevé les activités de formation des formateurs sont activement engagés dans diverses activités de renforcement des capacités, mais aussi dans les processus du patrimoine mondial, tels que les missions de suivi réactif, les missions consultatives ou en tant qu'experts pour les réunions d'établissement de rapports périodiques.

24. Avec la publication de l'EOH 2.0 en novembre 2023, des ateliers sur l'application de la boîte à outils ont été mis en œuvre. Une activité EOH pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été développée avec l'unité Amérique latine et Caraïbes du Centre du patrimoine mondial et l'Institut régional du patrimoine mondial de Zacatecas (IRPMZ) et a été mise en œuvre de juillet à décembre 2023. Les équipes de gestion des sites ont été invitées à se porter candidates en tant qu'équipes composées d'au moins deux membres s'engageant à suivre la formation sur les fondamentaux de la gestion et de participer aux sessions de mentorat spécifiques aux sites. Ceci a permis la sélection des grottes préhistoriques de Yagul et Mitla dans la vallée centrale d'Oaxaca (Mexique), de Qhapaq Ñan, système routier andin (Pérou) et de la ville coloniale de Saint-Domingue (République dominicaine), qui ont participé à la totalité de l'activité. Avec le soutien de l'Administration nationale du patrimoine culturel de Chine et de l'Académie chinoise du Patrimoine culturel (CACH), la formation « Améliorer l'efficacité de la gestion des biens du patrimoine mondial » (EOH) s'est déroulée à Pékin, en Chine, du 5 au 16 novembre 2023.

25. Dans le cadre du module **Évaluation d'impact**, un cours en présentiel sur l'évaluation d'impact pour la région des États arabes a été mise en œuvre avec le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) du 27 au 29 novembre 2023.

26. Dans le module **Résilience**, l'ICCROM continue de collaborer avec l'Université de Ritsumeikan dans le cadre de la Formation internationale annuelle sur la gestion des risques de catastrophes pour le patrimoine culturel (18 août - 24 septembre 2023).

27. Pour le module **Réseaux d'apprentissage**, le WHL a participé à de nombreuses réunions et conférences de gestionnaires de sites en Allemagne, Italie, Espagne et Équateur. Le contenu du programme a été partagé et présenté à diverses occasions lors de sessions ou d'événements parallèles tels que l'AG de l'ICOMOS à Sydney, en Australie, du 1er au 9 septembre 2023, lors de la 45e session élargie à Riyad, au Royaume d'Arabie saoudite, et lors de la réunion des États membres de l'ICCROM et de leur Assemblée générale en novembre 2023.

28. La 5e édition du Forum des gestionnaires de sites du patrimoine mondial s'est tenue en ligne les 19 juin, 4 juillet et 13 juillet et en présentiel à Riyad du 10 au 15 septembre, en conjonction avec la 45e session élargie.

Collaborations avec les C2C

29. L'ICCROM a collaboré activement avec les Centres de catégorie 2 du patrimoine mondial, en participant aux réunions du Conseil d'administration de l'ARC-WH, du Fonds du patrimoine mondial africain (FPMA), de Lucio Costa, de l'IRPMZ et du WHIPIC. Le contenu du WHL et d'autres formations sont efficacement dispensés par le biais des activités régionales entreprises en collaboration avec les Centres de catégorie 2.

Approches participatives et gouvernance

30. Du 17 au 19 janvier 2024, l'ICCROM a participé à l'Atelier international d'experts sur la reconnaissance et le respect des valeurs patrimoniales des peuples autochtones dans les sites du patrimoine mondial, organisé par le Forum international des peuples autochtones sur le patrimoine mondial (IIPFWH) à Genève (Suisse), en collaboration avec l'UNESCO et les Organisations consultatives. L'ICCROM reste attaché à l'importance d'une participation juste et inclusive des détenteurs de droits et des parties prenantes à la conservation et à la gestion du patrimoine. Ces aspects sont également reflétés dans les révisions de la série des Manuels de référence du patrimoine mondial.

31. Du 19 au 21 mars 2024, l'ICCROM, l'ICOMOS et le Critical Global Studies Institute de l'Université de Sogang ont organisé une conférence internationale sur les approches participatives du patrimoine mondial à Séoul, en Corée, avec le soutien du Ministère des Affaires étrangères de Corée. La conférence a discuté des moyens plus pratiques et durables d'assurer une participation plus large aux méthodologies de travail de la Convention du patrimoine mondial.

Changement climatique

32. En 2023, le gouvernement australien a apporté un soutien financier généreux pour développer une boîte à outils pour l'action climatique du patrimoine mondial (CAT) qui sera mise en œuvre conjointement par tous les organes statutaires de la *Convention* et coordonnée par le biais du programme WHL. Une équipe mixte dédiée composée de représentants de l'UNESCO, de l'ICCROM, de l'ICOMOS et de l'UICN a été constituée et mobilisée, avec des experts en climat/patrimoine culturel, climat/connaissances autochtones et locales, climat/patrimoine naturel et gestion du patrimoine mondial. L'objectif du projet CAT est de développer un ensemble d'outils pratiques et applicables à l'échelle de chaque site, qui aideront les gestionnaires de sites et les organes de gestion à concevoir et à mettre en œuvre des actions climatiques appropriées. Une étude de cadrage a été menée au cours du second semestre 2023, axée sur la collecte et l'analyse des boîtes à outils et des documents d'orientation existants à l'échelle mondiale, afin que la future boîte à outils puisse prendre en compte des méthodes déjà éprouvées, tant pour le patrimoine culturel que pour le patrimoine naturel. Une série d'ateliers d'inventaire et de planification en ligne a été organisée en février 2024 afin de recueillir des études de cas sur les boîtes à outils et les pratiques existantes à l'échelle mondiale, qui seront prises en compte dans l'élaboration de la boîte à outils. Le contenu de la boîte à outils sera rédigé tout au long de l'année 2024, en conformité avec la prochaine révision du Manuel de gestion des risques de catastrophes.

33. En 2023, par le biais du programme YHA, l'ICCROM a lancé un programme de renforcement des capacités des jeunes en matière d'action climatique pour la conservation du Patrimoine mondial, en étroite collaboration avec le FPMA et avec le soutien financier du Ministère des Affaires étrangères d'Italie, du Ministère des Affaires étrangères de Norvège et du Ministère de la Jeunesse et de la Culture de l'Arabie saoudite. L'activité vise à responsabiliser les jeunes et à renforcer le dialogue interculturel et la collaboration entre les jeunes Africains pour trouver des solutions et prendre des mesures collectives en faveur de la conservation et de la protection des biens du patrimoine mondial en Afrique contre le changement climatique. Quatre projets menés par des jeunes ont reçu un soutien technique et financier de l'ICCROM pour être

mis en œuvre aux Seychelles, au Ghana, au Nigeria et au Rwanda. Une publication contenant 20 idées de jeunes sur le climat sera publiée vers la fin de l'année 2024.

Croissance économique et esprit d'entreprise

34. En collaboration avec les Centres du patrimoine de l'ICCROM au Kenya, au Rwanda, en Afrique du Sud et en Égypte, et en étroite collaboration avec la *Fondazione Scuola dei beni e delle attività culturali*, une série d'activités de formation a été lancée pour renforcer la capacité des communautés locales, des jeunes et des gestionnaires de sites à identifier et à concevoir des idées novatrices pour des entreprises durables afin de promouvoir les petites et moyennes entreprises associées au patrimoine. L'objectif est de promouvoir l'esprit d'entreprise dans le secteur du patrimoine culturel en dotant les participants des savoir-faire et des outils nécessaires à la conception de plans d'affaires et à la gestion durable des entreprises culturelles. Les différentes idées et plans d'entreprise visent à renforcer les communautés et les parties prenantes afin d'assurer des moyens de subsistance durables à l'intérieur et autour des biens du patrimoine mondial en Afrique.

Soutien à l'Ukraine dans le domaine de la culture et de l'éducation

35. Depuis février 2023, l'ICCROM, par le biais de son programme sur les Premiers secours et résilience du patrimoine culturel en temps de crise (FAR), participe au projet conjoint UNESCO/ICCROM/ICOMOS pour l'Ukraine, soutenu par le Fonds-en-dépôt UNESCO/Japon. Le projet, mis en œuvre en étroite collaboration avec le Ministère de la Culture et de la Politique de l'information de l'Ukraine (MoCIP), vise à former les professionnels du patrimoine à la réduction des risques, aux interventions d'urgence, aux premiers secours et à la gestion des risques. Les projets ont également porté sur l'élaboration d'une méthodologie unifiée (disponible en anglais et en ukrainien) pour l'évaluation des dommages et des risques, laquelle a été appliquée à Kiev, Odessa et Tchernivtsi. Dans le cadre du projet, l'ICCROM travaille au développement de principes directeurs et de procédures pour la réduction des risques, la préparation aux situations d'urgence et les premiers secours sur les sites du patrimoine mondial, qui seront disponibles en anglais et en ukrainien.

Publications

36. L'EOH 2.0 - Évaluer l'efficacité de la gestion des biens du patrimoine mondial et d'autres lieux patrimoniaux a été publié le 21 novembre 2023 à l'initiative de l'UNESCO, de l'ICOMOS, de l'UICN et de l'ICCROM. Coordonné par le programme WHL et soutenu par l'Office fédéral de l'environnement suisse, l'EOH 2.0 propose une méthodologie d'évaluation de l'efficacité de la gestion spécifique au patrimoine mondial, qui peut être appliquée aux sites culturels, naturels et mixtes. Une évaluation de l'efficacité de la gestion est l'évaluation de la qualité de la gestion d'un bien du patrimoine mondial : elle porte principalement sur la mesure dans laquelle les valeurs patrimoniales du bien sont maintenues et les objectifs de gestion sont atteints. La boîte à outils aide les gestionnaires de sites à identifier les moyens d'améliorer les pratiques de conservation, les processus de gestion et l'allocation des ressources, en particulier si elle est utilisée avant la révision ou la mise à jour des plans de gestion.

37. La révision en cours du Manuel de gestion est dans sa phase finale. Tous les chapitres du Manuel de gestion ont été revus et réécrits à plusieurs reprises pour prendre en compte le contenu de l'EOH 2.0, de sorte que les deux ressources se complètent parfaitement.

38. Le Manuel de gestion des risques de catastrophes est également en cours de révision et sera aligné sur la future boîte à outils pour l'action climatique.

39. À la fin de l'année 2024, le WHL commencera à travailler à l'élaboration d'un guide pour l'Évaluation environnementale stratégique du patrimoine mondial.

Assistance consultative et collaborations élargies (Gestionnaires de sites, Centres de catégorie 2)

40. Depuis la 45e session élargie en septembre 2023, l'ICCROM a participé aux missions consultatives sur le complexe de bâtiments anciens dans les montagnes de Wudang (Chine), les usines de la vallée de Derwent (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et le centre historique de Vienne (Autriche).

D. CONCLUSIONS

41. Outre ses activités directement liées à la Convention du patrimoine mondial, en tant qu'Organisation consultative, l'ICCROM a continué à renforcer la mise en œuvre de la Convention par le biais de ses divers programmes, notamment le programme de Leadership du Patrimoine mondial (WHL), le programme Youth Heritage Africa (YHA), le programme sur les Premiers secours et la résilience du Patrimoine culturel en temps de crise (FAR), le programme ATHAR, ainsi que ses activités prospectives sur le Patrimoine bâti durable (SBH).

42. Des informations plus détaillées sur les activités de renforcement des capacités sont disponibles dans le document WHC/24/46.COM/6A.

II. RAPPORT DE L'ICOMOS

A. INTRODUCTION ET PRÉSENTATION

43. L'ICOMOS réaffirme son engagement à servir le Comité du patrimoine mondial et à l'aider à relever les défis auxquels la Convention du patrimoine mondial fait face.

44. Comme par le passé, l'ICOMOS a travaillé dans l'esprit de collaboration qui doit prévaloir entre les Organisations consultatives, l'UNESCO et les États parties, et salue le travail réalisé conjointement avec l'ICCROM, l'UICN et les autres organisations partenaires. Le soutien de l'ICOMOS au Comité a été assuré par ses deux Unités du patrimoine mondial (Unité d'évaluation et Unité de conseil et de suivi), avec l'énorme soutien de son réseau de 12,000 experts, principalement fourni sur une base volontaire.

45. L'ICOMOS remercie les États parties pour leur confiance dans son travail et pour la qualité des échanges tout au long de l'année. Nous présentons ci-dessous, d'abord, le travail financé par le Fonds du Patrimoine, puis le reste du travail de l'ICOMOS pour le patrimoine mondial.

B. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS AYANT BÉNÉFICÉ DU SOUTIEN DU FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL

Réunions du Comité du patrimoine mondial et Assemblée générale des États parties à la Convention

46. L'ICOMOS a été représenté par une solide délégation à la 45e session élargie du Comité du patrimoine mondial (Riyad, 2023). L'Organisation consultative a contribué à la préparation de plusieurs documents de travail pour le Comité, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, l'ICCROM et l'UICN.

47. L'ICOMOS a présenté son travail sur l'évaluation des propositions d'inscription de biens culturels et mixtes, sur les déclarations rétrospectives de Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE), ainsi que sur le suivi de l'état de conservation des biens. Il a également contribué aux discussions sur d'autres points de l'ordre du jour, tels que la révision des *Orientations*, le développement durable et les rapports périodiques. L'ICOMOS a également participé à l'Assemblée générale des États parties à la Convention, tenue à l'UNESCO les 22 et 23 novembre 2023, ainsi qu'à la 19e session extraordinaire du Comité du patrimoine mondial, tenue le 23 novembre 2023.

Propositions d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial et Analyses préliminaires

48. Pour le cycle 2024, l'ICOMOS a évalué 24 propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, 12 modifications mineures/créations de zones tampons, et 11 déclarations provisoires de VUE.

49. Depuis 2023, un changement important a été introduit dans la procédure d'évaluation de l'ICOMOS afin d'assurer une représentation géographiquement plus équilibrée des membres de la Commission du patrimoine mondial. La Commission du cycle 2023/2024 était composée d'environ 20 % de membres issus de chacune des cinq régions. En outre, dans le cadre des partenariats entre l'ICOMOS et respectivement le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA) et le Centre régional arabe pour le Patrimoine mondial (ARC-WH), cinq experts africains et arabes de l'ICOMOS ont reçu un financement pour participer en personne à la réunion de la Commission de novembre 2023. L'ICOMOS espère que ces collaborations fructueuses se poursuivront afin de maintenir une distribution régionale équilibrée en accord avec les standards de la procédure d'évaluation de l'ICOMOS.

50. Dans le cadre du suivi de la collaboration entre le FPMA et l'ICOMOS, trois experts de l'atelier de renforcement des capacités qui s'est tenu en Afrique du Sud en mai 2022 ont participé en qualité d'observateurs à des missions d'évaluation technique dans les régions d'Afrique et des États arabes. Certains participants ont également été invités à rédiger des études documentaires sur les propositions d'inscription émanant de leur région.

51. L'année passée a été l'occasion de mettre en œuvre l'analyse préliminaire pour la première fois. L'ICOMOS a été chargé d'examiner 10 demandes soumises sur la base de critères culturels et, en étroite collaboration avec l'UICN, deux demandes soumises sur la base de critères à la fois naturels et culturels. À ce jour, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives, d'autant plus que le cycle ne s'achèvera qu'en septembre 2024. Cependant, on peut déjà dire que le processus a été fructueux, permettant des échanges riches et constructifs sur la VUE potentielle des sites considérés ainsi que sur la stratégie de proposition d'inscription, ce qui facilitera ensuite la préparation de dossiers de proposition d'inscription solides.

Processus en amont des propositions d'inscription et Listes indicatives

52. L'ICOMOS a activement contribué à élargir sa collaboration avec les États parties sur le travail en amont et le travail de conseil en général. Ces activités sont présentées dans le document WHC/24/46.COM/9A.

53. À propos des Listes indicatives, et pour faire suite à la publication du Guide pour l'élaboration et la révision des Listes indicatives du patrimoine mondial, l'ICOMOS a développé en coopération avec l'UICN et le Centre du patrimoine mondial l'opérationnalisation des modules présentés dans ce guide. En particulier, le Module 2 a été mis en œuvre avec succès par l'ICOMOS et l'UICN, avec le soutien du Centre du patrimoine mondial, dans un certain nombre d'États parties (Saint-Kitts-et-Nevis, Guinée) pour les aider dans la révision de leur Liste indicative. L'ICOMOS, en collaboration avec l'UICN, travaille actuellement avec l'État partie du Laos pour la mise en œuvre du Module 2 et avec les États parties de Saint-Vincent-et-les-Grenadines et de la Grenade pour la mise en œuvre d'un processus en amont pour un site individuel.

Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial

54. L'ICOMOS a contribué à la rédaction de 51 rapports et à la révision de 39 rapports sur le suivi de l'état de conservation des biens culturels et mixtes, qui doivent être présentés à la 46e session du Comité du patrimoine mondial. Au cours du second semestre 2023, l'ICOMOS a mené neuf missions de suivi réactif. À l'heure où ce rapport est rédigé, quatre missions de suivi réactif ont été entreprises et huit sont planifiées.

55. L'ICOMOS continue d'apporter son soutien, en concertation avec le Centre du patrimoine mondial, aux États parties de la République arabe syrienne, de la Libye et de l'Irak dans la préparation de l'état de conservation souhaité pour le retrait des biens de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) et des mesures correctives associées.

56. L'ICOMOS a participé à de nombreuses réunions de consultation en ligne organisées par le Centre du patrimoine mondial avec les États parties sur des aspects de l'état de conservation de leurs biens, comme celles concernant la ville de Luang Prabang (République démocratique populaire lao), la vallée du Haut-Rhin moyen (Allemagne), l'ancienne cité de Nessebar (Bulgarie), Venise et sa lagune (Italie) et le centre historique d'Odessa (Ukraine).

57. Par ailleurs, le Centre du patrimoine mondial consulte régulièrement l'ICOMOS tout au long de l'année au sujet de problèmes ou de menaces touchant les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Des recherches supplémentaires ont été menées, notamment par l'intermédiaire des réseaux ICOMOS, des documents ont été examinés et des rapports techniques ont été transmis au Centre du patrimoine mondial. Depuis la

préparation du document WHC/23/45.COM/5B de l'année dernière en avril 2023 (ce qui dépasse légèrement la période couverte par le rapport), 117 études techniques ont été préparées et soumises au Centre du patrimoine mondial pour distribution aux États parties. Comme pour les autres activités, les fonds actuellement disponibles pour soutenir ce travail ne correspondent pas au niveau des demandes soumises et des contributions fournies, un problème particulièrement prononcé ici.

58. Alors que le nombre de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial continue d'augmenter, il en va de même pour le nombre de menaces et de problèmes à prendre en compte. L'ICOMOS note que, puisque seule une infime proportion des biens inscrits peut faire l'objet de rapports sur l'état de conservation des biens (proportion qui diminue chaque année), de plus en plus de questions doivent être abordées en dehors du cadre des sessions du Comité, par le biais d'un dialogue entre l'Organisation consultative et les États parties.

Rapports périodiques

59. L'ICOMOS a participé activement aux activités coordonnées par le Centre du patrimoine mondial pour le troisième cycle de rapports périodiques et la préparation de plans d'action dans les régions d'Afrique, des États arabes, d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que d'Europe et d'Amérique du Nord.

Assistance internationale

60. L'ICOMOS a examiné toutes les demandes d'assistance internationale qui lui ont été soumises concernant des biens culturels et mixtes et a participé aux panels qui ont examiné ces demandes en 2023 et 2024. Au cours de la même période, l'Organisation consultative a également examiné les demandes d'assistance internationale d'urgence.

Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle

61. L'ICOMOS a étudié et revu les déclarations rétrospectives de VUE qui lui ont été soumises, conformément au calendrier fixé par le Comité du patrimoine mondial.

Participation aux réunions techniques

62. Au cours de la période couverte par le rapport, l'ICOMOS a participé à plus de 100 réunions et sessions techniques convoquées par le Centre du patrimoine mondial, les États parties et d'autres partenaires. Celles-ci comprennent les réunions du groupe de travail à composition non limitée des États parties à la Convention du patrimoine mondial relatives à la Décision **45 COM 11**, la dernière réunion du Groupe de travail sur le patrimoine mondial et le changement climatique, les réunions semestrielles entre le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, ainsi que d'autres réunions techniques. Celles-ci comprennent également de nombreuses réunions bilatérales organisées avec des représentants ou des experts des États parties dans le cadre d'activités d'évaluation, en amont ou de suivi. Ces réunions sont mentionnées ici alors que la participation et la contribution de l'ICOMOS à ces réunions restent pour la plupart non financées. L'absence de financement de l'UNESCO pour ce travail important est une préoccupation majeure pour l'ICOMOS, dont les ressources financières sont limitées.

C. RÉSUMÉ DES AUTRES ACTIVITÉS MENÉES EN SOUTIEN AU PATRIMOINE MONDIAL

Changements climatiques

63. Pendant la période considérée, l'ICOMOS a continué à donner la priorité à la question du changement climatique dans son travail sur le patrimoine mondial, soulignant

l'importance de lutter contre les impacts climatiques, de se préparer aux pertes et dommages inévitables, et mettant l'accent sur le rôle que le patrimoine mondial peut jouer dans l'atténuation des gaz à effet de serre et la réalisation des ambitions de l'Accord de Paris.

64. En particulier, l'ICOMOS est impliqué avec le Centre du patrimoine mondial, l'ICCROM et l'UICN, dans un projet visant à développer la première boîte à outils commune pour l'action climatique du patrimoine mondial. Coordonnée par le programme de Leadership du patrimoine mondial et avec le soutien initial du gouvernement australien, cette boîte à outils aidera les États parties et les gestionnaires de sites à intégrer les mesures de lutte contre le changement climatique dans les stratégies de gestion des sites du patrimoine mondial.

65. L'ICOMOS poursuit son travail en tant que partenaire coordinateur du projet « Preserving Legacies », dont l'objectif principal est de doter les professionnels et les communautés du patrimoine mondial et d'autres sites patrimoniaux de la formation scientifique et technique nécessaire pour s'adapter et renforcer la résilience au changement climatique.

66. L'ICOMOS a participé à la réunion d'experts sur le développement d'orientations pour les projets d'installation d'énergie solaire dans un contexte de patrimoine mondial (Belgique).

Renforcement des capacités

67. L'ICOMOS a poursuivi sa collaboration avec les Centres de catégorie 2 et organisera, avec l'ARC-WH, le FPMA et le Centre du Patrimoine mondial, un atelier en mai 2024 sur les demandes d'Analyses préliminaires pour les professionnels du patrimoine culturel des régions d'Afrique et des États arabes. Cet atelier vise à familiariser ces professionnels avec la nouvelle procédure, afin de leur donner les meilleures chances de préparer et de soumettre des demandes d'Analyses préliminaires aboutissant à des propositions d'inscription concrètes. Par ailleurs, un programme de renforcement des capacités pour les professionnels du patrimoine mondial dans la région des États arabes sera organisé avec l'ARC-WH en décembre 2024 en Tunisie.

68. L'ICOMOS continue également d'organiser et de participer à des ateliers d'experts. Concernant la région des États arabes, l'ICOMOS a organisé un atelier technique sur la gestion (Égypte). Il a organisé un atelier sur l'identification et la cartographie des attributs qui transmettent la VUE pour la vallée du Rhin supérieur et moyen (Allemagne) et un atelier de renforcement des capacités sur les Évaluations d'impact sur le patrimoine pour les participants de la région Afrique avec l'ICCROM (Île Maurice). L'ICOMOS a également participé au symposium international « We are Site Managers » en Malaisie.

69. En collaboration avec l'ICCROM, l'ICOMOS est impliqué dans le projet « Soutien à l'Ukraine dans le domaine de la culture et de l'éducation par l'intermédiaire de l'UNESCO », coordonné par l'UNESCO et financé par le Fonds-en-dépôt japonais. Le principal objectif du projet est de renforcer les capacités des professionnels du patrimoine ukrainiens en mettant en œuvre plusieurs activités telles que l'assistance technique et la formation pour les gestionnaires de sites et les professionnels du patrimoine, l'élaboration de plans de préparation aux situations d'urgence pour les sites du patrimoine mondial et de la Liste indicative, et des conseils sur la mise en œuvre de mesures de protection pour les sites du patrimoine mondial et de la Liste indicative.

Peuples autochtones / Approches participatives

70. L'ICOMOS a assisté à l'Atelier international d'experts sur « La reconnaissance et le respect des valeurs patrimoniales des peuples autochtones dans les sites du patrimoine mondial » qui a été accueilli par le Forum international des peuples autochtones sur le patrimoine mondial (IIPFWH) et qui s'est tenu du 17 au 19 janvier 2024 à Genève, en Suisse. L'objectif de l'atelier d'experts était de discuter des mesures qui faciliteraient la

reconnaissance des interconnexions entre la culture et la nature sur la Liste du patrimoine mondial et permettraient une reconnaissance plus cohérente et adéquate des valeurs des peuples autochtones et de leur relation à la terre dans les déclarations de VUE et dans la gestion des sites.

71. L'ICOMOS, l'ICCROM et le Critical Global Studies Institute de l'Université de Sogang ont organisé une conférence internationale sur les Approches participatives du patrimoine mondial en mars 2024, avec le soutien du Ministère des Affaires étrangères de la République de Corée. La conférence publique a abordé diverses pratiques et principes sur les approches participatives dans le secteur du patrimoine (et dans d'autres secteurs), tandis que l'atelier fermé a abordé les mesures spécifiques qui peuvent être appliquées au processus de travail de la Convention du patrimoine mondial.

Transhumance

72. L'ICOMOS coordonne « l'Initiative du patrimoine mondial pour la transhumance », qui vise à définir une approche thématique pour soutenir les paysages culturels de la transhumance dans un environnement en mutation. L'objectif du projet est de prendre en compte les dimensions environnementales, culturelles et sociales complexes du phénomène de la transhumance, de renforcer les capacités et de développer la coopération internationale, ainsi que d'accroître la sensibilisation du public à sa contribution au patrimoine de l'humanité. Soutenu par la nécessité d'une meilleure intégration de la recherche intersectorielle et multidisciplinaire, de la collecte de données et de la gestion de ces paysages culturels, naturels et mixtes, le projet est financé par le Ministère de la Culture de l'Azerbaïdjan.

Assistance consultative / Conseil en amont

73. Sur recommandation du Comité du patrimoine mondial, l'ICOMOS a entamé un processus de consultation avec l'État partie de la Bulgarie concernant l'état de conservation de l'ancienne cité de Nessebar.

74. À la demande des États parties, l'ICOMOS a effectué treize missions consultatives sur des biens pour aider à la mise en œuvre des décisions du Comité et des projets de conservation et de développement : Les portiques de Bologne (Italie), les coteaux, maisons et caves de Champagne (France), la Cité du Vatican (Saint-Siège), le secteur central de la citadelle impériale de Thang Long - Hanoi (Viet Nam), la Médina de Marrakech (Maroc), le paysage culturel de Fertö/Neusiedlersee (Autriche-Hongrie), l'ensemble de bâtiments anciens des montagnes de Wudang (Chine), la ville intérieure historique de Paramaribo (Suriname), les usines de la vallée de Derwent (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), la zone de conservation de Ngorongoro (République-Unie de Tanzanie), le centre historique de Vienne (Autriche), la ville historique de Saint-Georges et ses fortifications, Bermudes (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), et Kizhi Pogost (Fédération de Russie).

75. En sa qualité de membre du Comité consultatif international pour les biens du patrimoine mondial de l'Ouzbékistan et d'observateur du Groupe de travail scientifique international sur Palmyre, l'ICOMOS a assisté aux réunions techniques correspondantes.

76. À la demande du Centre du patrimoine mondial, l'ICOMOS a fourni des conseils dans le cadre du processus en amont pour des sites individuels aux États parties suivants : Malte, les États-Unis d'Amérique et le Vietnam. Actuellement, l'ICOMOS achève le processus en amont demandé par l'État partie de la Belgique.

Publications

77. L'ICOMOS a publié, en collaboration avec l'ICCROM, un « Guide sur la reconstruction et le rétablissement post-conflit et post-désastre du patrimoine culturel ». Cette nouvelle publication, qui s'appuie sur l'ensemble des réflexions et des pratiques développées par

l'ICOMOS et l'ICCROM depuis des décennies, n'est ni un manuel ni une boîte à outils. Elle devrait aider les acteurs concernés par la destruction de lieux patrimoniaux d'importance culturelle à mettre en place des processus décisionnels solides pour la reconstruction et le rétablissement. Il définit un cadre qui permet une prise de décision approfondie, informée et participative en matière de rétablissement. (https://openarchive.icomos.org/id/eprint/3183/).

78. Connecter la pratique - Phase IV : le rapport final a été mis à disposition. Cette phase portait sur l'application de la notion de résilience dans la planification et la gestion des biens du patrimoine mondial. (https://openarchive.icomos.org/id/eprint/3073/).

79. L'ICOMOS publiera prochainement une étude de cadrage sur « Le patrimoine des réseaux maritimes des mers anciennes », grâce au soutien de l'État partie de la Chine. Cette étude vise à explorer les différentes options permettant de faire reconnaître ces routes commerciales maritimes sur la Liste du patrimoine mondial en tant que réseau global.

D. CONCLUSIONS

80. Au cours de la période considérée, l'ICOMOS a continué à servir le Comité du patrimoine mondial et à remplir ses obligations dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial. Comme décrit ci-dessus, la réforme du processus d'évaluation avec la mise en œuvre de l'analyse préliminaire et le soutien aux sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril afin de les aider à être retirés de cette liste ont été deux aspects particulièrement importants de notre travail cette année.

81. L'ICOMOS reste à la disposition des États parties pour déployer tous les efforts possibles en vue de leur prêter assistance par le biais d'ateliers d'experts et de renforcement des capacités, de conseils en amont et d'assistance consultative, en accordant une attention particulière aux États parties sous-représentés sur la Liste du patrimoine mondial.

82. Servir la Convention du patrimoine mondial est au cœur des missions de l'ICOMOS. L'ensemble de son réseau d'experts y est profondément engagé. Cependant, le manque de ressources financières consacrées à la mise en œuvre de la Convention par le biais du Fonds du Patrimoine mondial est un sujet d'inquiétude croissant pour notre organisation. Cette situation est une source de fragilité pour un système dont la pérennité est menacée.

III. RAPPORT DE L'UICN

A. INTRODUCTION ET PRÉSENTATION

83. Compte tenu des pressions budgétaires constantes, l'UICN a présenté au Comité un rapport très court et synthétique. Des informations plus détaillées sur les travaux de l'UICN concernant la Convention du patrimoine mondial sont disponibles à l'adresse https://www.iucn.org/our-work/topic/world-heritage et complètent le rapport ci-dessous. L'UICN fournira volontiers tout autre renseignement qui lui sera demandé sur les différents aspects de son travail.

84. En ce qui concerne le contexte du travail sur le patrimoine mondial de l'UICN, l'Organisation consultative souhaite indiquer au Comité que ses résolutions sont consultables à l'adresse https://portals.iucn.org/library/fr/resrec/search. La position adoptée par le dernier Congrès mondial des parcs de l'UICN reste également d'actualité (consultable sur https://www.worldparkscongress.org/about/promise_of_sydney). Le programme actuel de l'UICN pour la période 2021-2024 a été adopté par les membres de l'UICN en février 2021 et définit son ambition à l'horizon d'une décennie (2021-2030) (https://portals.iucn.org/library/node/49290).

85. **Dr Grethel AGUILAR ROJAS** a été nommée Directrice générale de l'UICN en octobre 2023. Sous sa direction, le travail de l'UICN sur le patrimoine mondial a été repositionné pour devenir une équipe distincte du patrimoine mondial, située au sein du Centre d'action pour la conservation de l'UICN. Cela permettra à la fois de mettre davantage l'accent sur le patrimoine mondial au sein de l'UICN et de servir de plateforme pour étendre les liens et les relations avec l'UNESCO dans son ensemble. Le travail de l'UICN est guidé par la nouvelle stratégie de l'UICN pour le patrimoine mondial (www.iucn.org/resources/grey-literature/iucn-world-heritage-strategy-new-ambition-world-heritage) qui définit six priorités d'action pour soutenir et revitaliser la contribution du patrimoine mondial aux efforts de conservation mondiaux, et notamment le *cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal*. Les États parties et toutes les parties prenantes de la Convention sont invités à s'engager directement auprès de l'UICN pour permettre la réalisation des ambitions de cette stratégie.

B. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS AYANT BÉNÉFICIÉ DU SOUTIEN DU FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL

86. L'UICN note que de nombreuses activités présentées dans cette section ont également bénéficié d'un soutien financier en dehors du Fonds du patrimoine mondial, dont un soutien financier direct et volontaire durable de la part de l'UICN. L'UICN apprécie que soit reconnue la contribution directe qu'elle apporte pour assurer le fonctionnement de la Convention du patrimoine mondial, au-delà des ressources limitées qui sont disponibles sur le Fonds du patrimoine mondial.

Réunion du Comité du patrimoine mondial

87. L'UICN a assisté à la 45e session élargie du Comité du patrimoine mondial (Riyad, 2023). Grâce à une délégation efficace et diversifiée, l'UICN a pleinement contribué à toutes les questions traitées dans le cadre de la session du Comité, y compris son organe consultatif sur le budget. L'UICN témoigne de sa sincère gratitude envers le pays hôte, le Royaume d'Arabie Saoudite, et envers le Centre du patrimoine mondial et tous les autres départements de l'UNESCO ayant contribué à l'excellente organisation du Comité. La délégation de l'UICN a également été rejointe par divers conseillers de l'UICN et par le personnel du **Bureau régional de l'UICN pour l'Asie de l'Ouest**, qui a apporté un soutien essentiel aux présentations, aux réunions et aux événements parallèles. L'UICN s'est félicitée du retour à une réunion du Comité *in praesentia* qui a permis des

interactions avec les membres du Comité et d'autres acteurs, et d'organiser des réunions bilatérales constructives avec les États parties, contribuant ainsi à une série de décisions positives et ayant un impact sur les inscriptions et les questions de conservation. L'UICN se félicite des discordances en baisse lors de la 45e session élargie, mais elle continue de souligner la tendance permanente des décisions du Comité à s'écarter des conseils techniques fournis conformément aux *Orientations*.

Évaluation des biens et soutien en amont

88. L'UICN a terminé l'évaluation de toutes les propositions d'inscription reçues au cours de la période couverte par le rapport au titre des critères naturels et a mis en œuvre deux évaluations suspendues en raison de la pandémie de COVID-19. Toutes les missions d'évaluation technique du cycle 2023/2024 se sont déroulées de mai à octobre 2023. Deux évaluations de sites mixtes en vue d'une proposition d'inscription ont nécessité un examen conjoint par l'UICN et l'ICOMOS. Il reste deux missions des cycles précédents à effectuer. L'une d'entre elles a été retardée suite à la formulation de conseils en matière de santé et de voyage en lien avec la COVID-19, et l'autre en raison de problèmes de sécurité. Nous espérons que ces deux évaluations en suspens pourront être effectuées dès que la situation permettra à nouveau d'organiser les missions en question. Les frais de déplacement pour les missions d'évaluation ont dépassé le budget anticipé ; toutefois, les montants n'ont été limités que grâce aux contributions volontaires de plusieurs États parties ayant soumis une proposition d'inscription, et à la flexibilité des experts de l'UICN.

89. La réunion du panel du patrimoine mondial de l'UICN pour le cycle 2023/2024 s'est tenue en personne au bureau de l'UICN à Bonn, en novembre 2023 et en ligne, en mars 2024. Le panel a accompli l'ensemble du travail requis en termes d'évaluation de l'ensemble des propositions d'inscription au titre de critères naturels pour lesquelles une visite sur le terrain a été possible, ainsi que l'étude des questions de politique. Le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (PNUE/WCMC) a pris part à ce processus conformément aux processus établis et aux exigences des méthodes d'évaluation. L'UICN prévoit d'organiser son panel dans d'autres régions à l'avenir afin de contribuer au renforcement des capacités et de la diversité dans la mise en œuvre de la Convention.

90. L'UICN a répondu à toutes les demandes formelles de processus en amont propres aux sites et aux demandes en amont pour les Listes indicatives nationales, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et l'ICOMOS, le cas échéant, et compte tenu des budgets disponibles. L'attention du Comité est également attirée sur le document WHC/24/46.COM/9A, qui contient des détails supplémentaires sur le soutien en amont.

Suivi de l'état de conservation

91. En ce qui concerne les résultats de la 45e session élargie du Comité, l'UICN a fourni une analyse technique et des recommandations dans 90 rapports sur l'état de conservation couvrant les informations de la période prolongée entre les sessions. Parmi ces rapports, la grande majorité a été adoptée sans discussion, 10 rapports ont été ouverts à la discussion (un ouvert automatiquement suite à la recommandation d'inclusion sur la Liste du patrimoine mondial en péril et neuf à la demande du Comité) et adoptés avec des amendements. L'UICN note que les décisions du Comité s'écartent à nouveau des avis techniques concernant l'inclusion de biens répondant aux critères pertinents sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

92. Pour la 46e session du Comité, l'UICN a mené et/ou contribué à la rédaction de 41 rapports sur l'état de conservation de biens naturels et mixtes, à examiner dans les points 7A et 7B, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, l'ICOMOS et l'ICCROM. Des questions plus vastes relatives à l'état de conservation de ces biens sont abordées dans le Document WHC/24/46.COM/7, plus général.

93. L'UICN a continué à mettre en œuvre des missions de suivi réactif et des missions consultatives en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les autres Organisations consultatives, en traitant collectivement le grand nombre de missions qui restent à mettre en œuvre suite au retard lié à la COVID-19, à l'insécurité et aux invitations en attente des États parties, dans le cadre de la capacité disponible du Secrétariat et des Organisations consultatives. Depuis la dernière session, l'UICN a coorganisé sept missions de suivi réactif : lac Baïkal, Fédération de Russie (décembre 2023) ; parc national du Serengeti, République-Unie de Tanzanie (janvier 2024) ; Les Ahwar du sud de l'Irak : Refuge de biodiversité et paysage relique des villes mésopotamiennes, Irak (mars 2024) ; forêt de Białowieża, Biélorussie/Pologne (mars 2024) ; patrimoine naturel et culturel de la région d'Ohrid, Albanie/Macédoine du Nord (mars 2024) ; parc national du Niokolo-Koba, Sénégal (mars 2024) ; et Région de Laponie (mai 2024). Plusieurs autres missions sont en cours de planification. Tout en notant que les missions consultatives ne sont pas financées par le contrat biennal mais relèvent du mandat de son travail de suivi, l'UICN a également entrepris une mission consultative conjointe UNESCO/ICOMOS/UICN dans la zone de conservation de Ngorongoro (février 2024). D'autres demandes de missions consultatives ont été reçues des États parties du Panama, de la Pologne et de la Chine. Un niveau de capacité nettement plus élevé est encore requis pour les missions dans les biens qui présentent des complexités supplémentaires, telles que l'insécurité ou les questions liées aux droits à prendre en considération. L'UICN continue de recevoir un nombre croissant de demandes des États parties concernant des examens techniques de plus en plus complexes en vertu du paragraphe 172, ainsi que des informations de tiers en vertu du paragraphe 174, telles que des menaces potentielles, des évaluations d'impact environnemental de VUE, des évaluations stratégiques environnementales et des documents relatifs à la gestion, qui ont une incidence sur la capacité de l'UICN et dépassent fréquemment les ressources budgétaires actuellement disponibles. Cette charge de travail figure parmi les plus grandes contraintes du système du patrimoine mondial tel qu'il fonctionne actuellement, et elle n'est pas durable. L'UICN note qu'elle ne fournira pas d'avis sur ces évaluations si les circonstances permettant d'assurer la qualité dans le cadre de la charge de travail et des ressources disponibles ne sont pas prises en compte.

Assistance internationale

94. L'UICN a étudié toutes les demandes d'assistance internationale concernant des biens naturels et mixtes, et a formulé des recommandations lorsque cela relevait de sa compétence (15), et a participé aux quatre réunions (deux chaque année) du panel d'assistance internationale avec le Centre du patrimoine mondial, l'ICOMOS et l'ICCROM.

Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle (DRVUE)

95. L'IUCN n'a reçu aucune déclaration rétrospective de VUE pour examen, suivant le calendrier établi à cette fin par le Comité du patrimoine mondial. Aucune ressource budgétaire n'est allouée à ce travail dans le Fonds du patrimoine mondial.

Assemblée générale

96. L'IUCN a participé activement à la 24e session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention en novembre 2023.

Autres réunions

97. L'UICN a contribué à diverses autres réunions et activités en soutien de la Convention du patrimoine mondial, notamment en apportant des conseils techniques et en renforçant les capacités sur des questions telles que le changement climatique,

l'évaluation d'impact et l'énergie éolienne, ainsi que les rapports périodiques, les réunions sur « l'Afrique prioritaire », la Liste du patrimoine mondial en péril, les dialogues avec le Forum international des peuples autochtones sur le patrimoine mondial (IIPFWH) et l'atelier de ce dernier. Parmi les autres réunions, citons la conférence de « Berne III », soutenue par la Suisse et organisée par le PNUE, au cours de laquelle les rôles des différentes conventions sur la biodiversité ont été examinés dans le nouveau cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Cette réunion est mentionnée au point 5A. Les contributions de l'UICN à ces activités ont toutes été financées par les propres ressources de l'UICN. Certaines d'entre elles concernent également la planification d'activités conjointes avec le Centre du patrimoine mondial pour soutenir les régions et les sites prioritaires, et nous espérons que le travail prévu pourra commencer rapidement et que nous serons en mesure de rendre compte des progrès réalisés lors de la 46e session.

98. L'UICN a également participé aux réunions du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives, ainsi qu'à la réunion visant à vérifier que les nouvelles propositions d'inscription sont complètes.

Groupe de travail à composition non limitée

99. L'UICN a participé aux réunions du groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) établi à la suite de la 45e session élargie du Comité du patrimoine mondial, avec un mandat étendu pour traiter une série de questions, notamment le financement du processus d'analyse préliminaire et la pérennité financière à long terme de la Convention, entre autres. L'UICN se félicite de ces réflexions opportunes sur des questions de réforme aussi cruciales pour la Convention et a pris une part active au travail de rédaction, et participera aux réunions prévues. Cependant, il est évidemment préoccupant que ce travail important ne soit pas financé, et nous espérons que le GTCNL progressera dans la recherche des solutions nécessaires.

Document d'orientation sur l'action climatique pour le patrimoine mondial

100. L'UICN a activement contribué au groupe de travail à composition non limitée en vue de l'adoption du Document d'orientation lors de la 24e session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial. L'UICN considère qu'il s'agit d'une orientation d'une importance vitale au vu des impacts sur l'ensemble des biens du patrimoine mondial et de l'urgence de l'action requise dans la communauté internationale pour lutter contre l'urgence climatique. Comme dans le cas du groupe de travail présenté ci-dessus, les mécanismes établis pour faire progresser le projet de « Document d'orientation sur l'action climatique pour le patrimoine mondial » ont nécessité des investissements considérables en termes de temps et de ressources humaines expérimentées et ce, durant la période la plus active du cycle de préparation de la session annuelle du Comité, et n'ont bénéficié d'aucun soutien financier de l'UNESCO.

101. Afin d'aider les États parties, les gestionnaires de sites et les autres praticiens du patrimoine à mettre en œuvre le Document d'orientation actualisé, l'UICN, avec le Centre du patrimoine mondial et les autres Organisations consultatives, élabore un projet de boîte à outils sur l'action climatique pour le patrimoine mondial, avec le soutien généreux de l'État partie de l'Australie. Ce projet est également innovant dans la mesure où le financement fourni par un État partie par l'intermédiaire des Organisations consultatives soutient également les contributions du Centre du patrimoine mondial, ce qui est un modèle qui pourrait être adopté plus largement.

Rapports périodiques

102. L'UICN a contribué, en employant essentiellement ses propres ressources, à la poursuite du programme de soumission des rapports périodiques, notamment à l'engagement sur

le troisième cycle en se concentrant sur les régions Amérique latine et Caraïbes et Europe et Amérique du Nord. L'UICN conserve des agents de liaison pour le patrimoine mondial dans tous ses bureaux régionaux, bien que d'importantes ressources supplémentaires soient requises pour pouvoir répondre aux demandes de soutien à la Convention. Le suivi des rapports périodiques fait l'objet d'une attention particulière dans les activités de collaboration proposées entre le Centre du patrimoine mondial et l'UICN, qui sont en attente d'approbation au moment de la finalisation du présent rapport.

C. RÉSUMÉ DES AUTRES ACTIVITÉS MENÉES EN SOUTIEN AU PATRIMOINE MONDIAL (Y COMPRIS DES ACTIVITÉS NON FINANCÉES PAR LE FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL)

Renforcement des capacités pour le patrimoine mondial

103. Le financement du Fonds du patrimoine mondial destiné au renforcement des capacités par l'UICN a été interrompu en 2012 en raison des contraintes budgétaires de l'UNESCO et demeure malheureusement à un bas niveau pour l'exercice biennal en cours. La mobilisation de l'UICN pour les besoins généraux dépend donc entièrement de financements extrabudgétaires. Heureusement, il s'agit d'un domaine où des réussites significatives ont été rendues possibles grâce à des engagements menés par les Organisations consultatives depuis plusieurs années. Tout au long de la période 2023-2024, le programme de Leadership du patrimoine mondial de l'ICCROM-UICN a continué d'offrir d'importantes activités de renforcement des capacités dans sa phase II grâce au soutien fondateur de la Norvège, et en incluant désormais la République de Corée et la Suisse en tant que partenaires d'appui, ainsi qu'un soutien supplémentaire de l'Australie sur les questions de changement climatique. Le Programme se concentre sur les gestionnaires de sites et se fonde sur l'établissement de liens entre la conservation de la nature et celle de la culture, en mettant l'accent sur la conservation centrée sur les personnes, afin de soutenir le développement durable. Le programme « Leadership du patrimoine mondial » sera présenté de manière plus détaillée dans le point relatif au renforcement des capacités de l'ordre du jour du Comité. En outre, le rapport de l'ICCROM (voir section I du présent document) présente des renseignements supplémentaires à ce sujet.

Manuels de référence

104. L'UICN a maintenu sa contribution au futur programme pour la révision des manuels de référence et leur traduction. Le programme « Leadership du patrimoine mondial », en collaboration avec ses partenaires, poursuit le travail de mise à jour complète et de fusion des deux manuels actuels sur la gestion du patrimoine mondial, culturel et naturel, et une mise à jour du manuel sur la gestion des risques de catastrophes. En 2023, le programme de « Leadership du patrimoine mondial » a coordonné, en partenariat avec le Centre du patrimoine mondial et l'ICOMOS, la publication de la *boîte à outils pour l'amélioration de notre patrimoine 2.0*, qui propose une méthodologie d'évaluation de l'efficacité de la gestion spécifique au patrimoine mondial, qui peut être appliquée aux sites culturels, naturels et mixtes. Cette boîte à outils a été élaborée grâce à la générosité de l'Office fédéral de l'environnement de la Suisse.

105. L'UICN a également co-publié avec l'UNESCO, en 2023, la publication *Patrimoine mondial : Une contribution unique à la conservation de la biodiversité*. Conformément à la nouvelle stratégie de l'UICN en matière de patrimoine mondial, l'UICN entend continuer à publier des études régionales et thématiques susceptibles de contribuer à l'identification de futures propositions d'inscription au patrimoine mondial.

Autres travaux soutenus par l'UICN sur le patrimoine mondial

106. L'UICN s'investit considérablement dans le travail sur le patrimoine mondial en tant que partenaire fondateur de la Convention et de sa vision. Le travail de l'UICN sur le patrimoine mondial consiste à compléter le rôle consultatif qu'elle assure auprès du Comité du patrimoine mondial avec des programmes proactifs d'aide aux États parties, et à rallier ses nombreux membres et partenaires à la Convention. La stratégie de l'UICN pour le patrimoine mondial et la réorganisation de l'UICN évoquée au début du présent rapport donnent un nouvel élan à ce travail.

107. Mettre en œuvre un soutien plus important nécessite des capacités et des ressources supplémentaires, et les États parties et les autres partenaires sont invités à s'engager avec l'UICN dans cette mise en œuvre. Voici une courte liste de tâches prioritaires : (a) entreprendre la troisième mise à jour du « World Heritage Outlook » de l'UICN en vue d'utiliser cet outil de connaissance pour mener des actions et obtenir des résultats de conservation pour des biens naturels du patrimoine mondial ; (b) mener des projets sur le terrain pour établir un lien entre le « World Heritage Outlook » de l'UICN et la liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN pour créer une synergie entre ces deux outils de l'UICN ; (c) lancer des initiatives proactives à l'échelle des analyses régionales des lacunes afin de favoriser le travail sur les éventuelles priorités de propositions d'inscription au patrimoine mondial, notamment pour renseigner les Listes indicatives nationales (une étude régionale pour le Pacifique est sur le point d'être finalisée) ; (d) lancer des initiatives au sein de l'UICN et jouer un rôle actif dans la réforme de processus tels que l'opérationnalisation et la mise en place du processus d'analyse préliminaire pour améliorer la qualité des propositions d'inscription et des processus d'évaluation ; (e) renforcer les capacités et la diversité régionales de l'UICN au niveau de son secrétariat et de ses réseaux d'experts ; (f) poursuivre le travail de promotion et de renforcement des approches fondées sur les droits en ce qui concerne les biens du patrimoine mondial et les avantages qu'ils procurent aux communautés locales et aux peuples autochtones ; (g) poursuivre le travail avec les partenaires sur le rôle du patrimoine mondial dans la protection de la nature sauvage et des paysages marins et terrestres ; et (h) assurer la pertinence du patrimoine mondial vis-à-vis des initiatives plus générales de conservation et des Objectifs de développement durable, ce qui devrait contribuer à définir la contribution du patrimoine mondial au Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal. Établissant un lien entre toutes ces actions, le rôle de la Convention du patrimoine mondial en tant que chef de file visant à relier la conservation du patrimoine culturel et naturel fait l'objet d'une attention continue de l'UICN.

108. L'UICN souhaite faire officiellement état des partenariats solides et croissants avec l'UNESCO, l'ICCROM, l'ICOMOS et de nombreux partenaires et États parties qui l'accompagnent dans son travail. L'UICN remercie ses membres et ses commissions d'experts pour leurs efforts bénévoles très importants, en particulier la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN (IUCN-WCPA) et la Commission pour la sauvegarde des espèces de l'UICN (CSE-UICN), sans lesquels son travail ne serait pas possible.

D. CONCLUSIONS

109. Comme indiqué précédemment, l'UICN nourrit toujours de vives inquiétudes devant le nombre croissant de demandes non financées et sous-financées faites aux Organisations consultatives. Par exemple, il n'existe actuellement aucune ligne budgétaire pour le soutien régional, pour les études documentaires complexes des demandes croissantes dans le cadre du Paragraphe 172, pour les examens de DRVUE, pour l'élaboration de stratégies globales/d'études thématiques et/ou la mise en œuvre de la stratégie globale de renforcement des capacités, pour les demandes croissantes de participation au travail intersessionnel et les demandes croissantes de soutien en amont. Cette situation se traduit par une perte d'efficacité et des retards d'exécution, et

une incapacité à répondre aux demandes de soutien des États parties, en particulier de ceux situés dans des régions sous-représentées. Malgré la nécessité d'améliorer le développement des ressources, l'UICN considère également qu'il convient de définir des limites pour ce qui est des attentes en termes de travail et de s'engager plus fermement en faveur d'une gestion des attentes conforme aux capacités disponibles. Il est en effet déraisonnable d'accepter des travaux de nature très technique pour lesquels les ressources disponibles sont insuffisantes car cela nuit à la capacité de fournir de manière constante des résultats de qualité.

110. L'UICN estime donc qu'il convient de repenser totalement le fonctionnement de la Convention, y compris ses modalités de gouvernance, la fréquence et la durée des réunions du Comité, le calendrier et les méthodes du processus d'évaluation, la mise en œuvre du conseil en amont et, surtout (malgré un intérêt moindre à l'heure actuelle) le soutien systématique nécessaire pour la conservation des biens du patrimoine mondial, notamment, comme priorité absolue, ceux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, et la question connexe du développement de partenariats et de la levée de fonds. Au-delà de toutes ces questions, il est nécessaire de se pencher sur le financement, les capacités, l'efficacité et les méthodes de travail de la Convention du patrimoine mondial dans leur ensemble, notamment sur toutes les sources actuelles et potentielles de financement budgétaire, sachant que la majorité du financement actuel pour la Convention ne provient pas du Fonds du patrimoine mondial. Ce sont les questions que le Comité devra examiner, notamment par le biais du vaste mandat actuel du groupe de travail intersessionel à composition non limitée. La vaste expérience et les capacités importantes de l'UICN, associés à notre partenariat de longue date avec l'UNESCO, contribuent à renforcer l'ensemble des activités et la pertinence de la Convention du patrimoine mondial.

IV. PROJET DE DÉCISION

Projet de décision : 46 COM 5B

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC/24/46.COM/5B,*
2. *Rappelant la Décision **45 COM 5B**, adoptée à sa 45e session élargie (Riyad, 2023),*
3. *Prend note avec satisfaction des rapports des Organisations consultatives sur leurs activités de soutien à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ;*
4. *Prend également note avec satisfaction des contributions continues des Organisations consultatives, y compris les contributions financières directes et en nature, pour assurer la mise en œuvre effective des décisions du Comité du patrimoine mondial ainsi que la mise en œuvre effective de la Convention du patrimoine mondial ;*
5. *Prend en outre note des progrès réalisés, ainsi que des difficultés et des lacunes identifiées par les Organisations consultatives, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention, et de la série de questions signalées par les Organisations consultatives qui continuent de nécessiter une action et une attention particulières.*